

P R E F E C T U R E D E L ' A I N

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE L'URBANISME, DU TOURISME
ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MG/CGU - ARRETE12

- **ARRETE** -
portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
d'objets mobiliers

**Le préfet de l'Ain,
Chevalier de la légion d'honneur,**

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée, et notamment la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 23 novembre 1995 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- **ARRETE** -

ARTICLE 1er :

Les objets mobiliers ci-après désignés, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

Commune de JASSANS-RIOTTIER - Eglise

- Bannière, Saint Benoît et Saint Claude, velours grenat, visages et mains en toile peinte, broderies au fil d'or, personnages appliqués, 185 x 134 cm, 1865

.../...

- Oriflamme Jésus Maria, soie blanche gros de Tours, motifs appliqués en satin de soie rebrodé pour le modelé, visages peints à la main, fleurs de lys en satin orange rebrodées, 59 x 190 cm, fin XIX^e s
- Christ en croix, bois polychrome, couronne du Christ en corde, 153 x 115 cm, 1^{ère} moitié XIX^e s
- Ostensoir, argent doré, ht : 84,5 cm, l : 41,5 cm, pf : 22 cm, 4 pieds zoomorphes, niches trilobées au noeud avec Saint Louis et un pape, base incrustée de cabochons de turquoise, grenats, améthystes et cristal de roche, décor d'émail autour de la lunette, 1865 (poinçon Armand CAILLAT)
- Calice, argent doré, 22,8 cm, diamètre coupe : 10 cm, diamètre pied : 15,3 cm, décor : instruments de la passion sur la fausse coupe, alpha, oméga et chrisme avec les symboles de la foi, de l'espérance et de la charité sur le pied, pied polylobé chantourné, poinçon Favier frères, XIX^e s
- Bénitiers d'applique (paire), bronze avec cabochons de verre, inscription à l'intérieur : "in nomine patri et filii sancti", 48 x 46 x 30 cm, 1865
- Cloche offerte par la fabrique avec inscription commémorant l'histoire de l'église édifiée à l'initiative de Benoît Poncet, armoiries de Pierre Gerault de Langalerie, évêque de Belley, bronze, diamètre : 94 cm, Claude Gulliet fondeur à Lyon 1864, bénite le 3 octobre 1864
- Cloche offerte à l'occasion du mariage de Claude Treive avec Elisa Laverrière, fille d'un notable ami de Benoît Poncet, bronze, 900 kg, diamètre : 121 cm, Claude Gulliet fondeur à Lyon 1864, bénite le 3 octobre 1864. Propriété des héritiers Treive avec jouissance complète à la commune (délibération du conseil municipal du 8/10/1909)
- Reliquaire, bronze doré, 39,5 x 14 x 5 cm, reliques de la Sainte Vierge et de Saint Joseph + 21 autres saints. Ornementation : foi et espérance avec leurs symboles se terminant en feuillages, chutes de fleurs et de fruits. Pas de poinçon, 2^{ème} moitié XIX^e s
- Pupitre d'autel, laiton doré ciselé, émail, cabochons rouge et vert, émail en faux champlévé, 4 pieds en griffe, 32 x 32 cm, ht : 16 cm, fin XIX^e s.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au :

- maire de Jassans-Riottier
- ministre de la culture et de la francophonie

.../...

et dont ampliation sera adressée au :

- conservateur régional des monuments historiques
- directeur départemental des archives
- conservateur des antiquités et objets d'art
- lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le - 2 JAN. 1996

POUR AMPLIATION
PAR DELEGATION
L'ATTACHE, CHEF DE BUREAU DELEGUE



Marina CLEMENT

Le préfet,

Pour le Préfet
le Secrétaire Général
signé : Pierre André PEYVEL